Réglementation des marchés publics

Favoriser l'accès des PME et ETI aux marchés publics

1 jour (7h00) | 4,6/5 | MP-6822348 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 795 € ht

Formations Compétences Métier › Marchés publics › Réglementation des marchés publics

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Comment favoriser l'accès des PME aux marchés publics
- Identifier les différents leviers existants

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme

Prérequis

•Connaissance les bases de la réglementation générale des marchés publics

Public concerné

Acheteur, manager d'un service d'achats publics, prescripteur et tout autre agent participant au processus d'achat public

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Identifier le cadre juridique applicable

- Le cadre réglementaire
- Les dispositions particulières devant faciliter l'accès des PME
- La difficile compatibilité entre les principes juridiques et les outils incitatifs pour l'accès des PME

Définir et analyser ses besoins en vue de l'accès des PME

- Les spécifications techniques « ouvertes » ou « fonctionnelles »
- Le recours aux variantes dans les MAPA
- La prise en compte du développement durable et la souplesse des PME
- Les nouvelles conditions d'exécution tenant au cycle de vie notamment le processus de production, de livraison et d'élimination des produits
- L'évaluation des besoins et la prise en compte des seuils de procédure

Recourir aux marchés fractionnés et à l'allotissement

- Les nouveaux accords-cadres : à bons de commandes et marchés subséquents
- Le fractionnement des achats susceptible de faciliter l'accès des PME
- Miser sur la réactivité et la capacité d'adaptation au besoin évolutif avec les accords-cadres
- La limitation des marchés reconductibles : réduire l'incertitude des PME quant à l'engagement des pouvoirs adjudicateurs
- Privilégier des cadres contractuels allégés pour ne pas dissuader les candidatures de PME
- L'obligation d'allotir et un découpage pertinent pour les PME (volume et spécialité)
- La possibilité de limiter le nombre de lots attribués

Optimiser la publicité et la dématérialisation de la procédure

- L'avis d'appel public à la concurrence : les journaux d'annonces légales, les supports internet adaptés
- La réponse dématérialisée et sa généralisation : les pièges et intérêts pour les PME et l'impact des réformes depuis 2018

Utiliser les bonnes procédures

- La négociation dans les procédures adaptées
- La mise en œuvre du seuil de 40 000 € et les cas d'exonération de publicité au-delà du seuil
- Les partenariats d'innovation
- L'usage des négociations dans les procédures formalisées

Bénéficier de la réponse en multiples entreprises

- La réponse en groupement de PME : le dispositif le plus adapté
- La mutualisation des compétences, des risques et du formalisme
- Le recours à la sous-traitance, un pari risqué pour les PME

Sélectionner les entreprises PME

- L'allègement des pièces de candidature, le principe « dites-le-nous une fois » et le document unique de marché "DUME"
- La limitation des exigences de capacité lors de la sélection des candidatures
- La non-discrimination en cas d'absence de références sur des marchés publics identiques et de capacité financière pour les PME naissantes
- Les nouveaux critères de choix facilitant les PME : les circuits courts, l'impact environnemental des prestations, le coût en cycle de vie, l'innovation, la biodiversité
- L'accès dématérialisé aux certificats fiscaux et sociaux

Faciliter la gestion du marché

- La forme et la variation du prix, des dispositifs pour les conditions économiques des PME
- L'augmentation contractuelle du taux d'avance
- La cession de créance et le nantissement, le recours à la Banque Publique d'Investissement
- Les acomptes mensuels pour les PME
- La réforme des règles relatives aux modalités de délais de paiement

ÉTUDE DE CAS : Mise en situation sur la base d'un besoin d'achat détaillé, préparation du montage du marché (allotissement, forme du marché, clause incitative, avance) pour garantir l'accès des PME

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

- En cours de formation, par des exercices pratiques
- Et, en fin de formation, par un questionnaire d'auto-évaluation

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d'accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.